



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 13 octobre 2016

Convocation des conseillers :

le 13 octobre 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 21 octobre 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Christian Weis, Conseiller

Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 15.2. Crédit spécial pour l'acquisition d'un terrain à  
Insenborn ; décision**

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de faire effectuer l'acquisition d'un terrain avec immeuble à Insborn;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 1.600.000 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2016;

Considérant que l'acquisition se fait dans le but d'utiliser l'immeuble à des fins parascolaires et sociales, donc dans un but d'utilité publique;

Considérant que ce crédit devra être inscrit à l'article 4/252/221100/16044 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2016;

Considérant qu'à fin de garder l'équilibre budgétaire le crédit sera couvert par les diminutions correspondantes tout en considérant les articles de recettes afférents:

- 1.600.000 € à l'article 4/822/221311/09006 - Complexe sportif Hiel - Construction
- 625.000 € à l'article 4/494/221312/16002 - Camping-concept global-travaux
- 500.000 € à l'article 4/612/221311/99559 - Logements locatifs - acquisitions-immeubles bâtis
- 50.000 € à l'article 4/650/221100/99582 - Immeubles non affectés - acq. biens fonciers autres terrains

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide à l'unanimité**

d'approuver le crédit spécial de 1.600.000 € concernant l'acquisition d'un terrain avec immeuble à Insborn.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14.11.2016

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre

